



## En Centre-Val de Loire, moins d'une création d'entreprise sur trois est le fait d'une femme

Les femmes occupent une place de plus en plus importante dans le monde du travail, mais la parité est encore loin d'être atteinte en matière de création d'entreprise, avec moins d'un tiers de créatrices. À l'image de l'activité salariée féminine, le secteur tertiaire est privilégié. Les créatrices se tournent en majorité vers le régime de l'auto-entreprise et les moyens investis au départ sont généralement peu importants. Les créatrices d'entreprises sont plus diplômées que leurs homologues masculins. Si elles ont moins souvent une expérience antérieure de la création d'entreprise ou bénéficié d'une formation spécifique, elles s'appuient plus que les hommes sur leur entourage au moment de la création. Les créatrices d'entreprises classiques sont majoritairement en activité au moment de se lancer, mais de manière moins marquée que les créateurs. Comme leurs homologues masculins, les créatrices expriment une volonté d'indépendance forte pour expliquer leur projet et envisagent un développement important de leur activité à l'avenir. L'emploi au démarrage des entreprises créées par les femmes est moindre, principalement en raison de la prédominance du secteur des services, moins générateurs d'emplois. La survie de l'entreprise est légèrement plus faible.

Caroline Métois

Le plan d'action 2014 établi par le ministère des Droits des femmes a défini de nouvelles priorités afin de renforcer l'égalité homme-femme. Pour illustrer ces efforts, ce plan est décliné dans le tableau de bord interministériel des politiques pour l'égalité. Un des objectifs fixés d'ici à 2017 est de parvenir à un taux de femmes créatrices d'entreprises de 40 %. L'État, le Conseil régional et la Caisse des dépôts et consignations, cosignataires d'un plan d'actions en région Centre-Val de Loire, souhaitent suivre l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution de la parité dans le domaine de la création d'entreprise. La première étape consiste à établir un diagnostic de la situation de la création entrepreneuriale féminine dans la région.

En 2010, en Centre-Val de Loire, moins d'une entreprise de plus de dix salariés sur cinq a un dirigeant féminin et près d'une entreprise nouvelle sur trois est créée par une femme. Ces taux augmentent lentement depuis une dizaine d'années.

### La création d'entreprise loin de la parité

Au premier semestre 2010, 9 355 entreprises ont été créées dans le Centre-Val de Loire. Les femmes ne représentent que 30 % des créateurs, alors qu'elles

#### 1 Les femmes dans la création d'entreprise

Créations d'entreprises selon le sexe et le statut	Centre-Val de Loire		France de province
	effectif 1 <sup>er</sup> semestre 2010	part des femmes	
<b>Créations totales</b>	<b>9 355</b>	<b>///</b>	<b>225 002</b>
<b>Entreprises créées par les femmes</b>	<b>2 783</b>	<b>29,7</b>	<b>31,5</b>
Femmes dans la création d'entreprises classiques dont	854	26,1	28,5
<i>personne physique</i>	409	30,7	33,8
<i>personne morale</i>	445	22,9	24,5
Femmes dans la création d'auto-entreprises	1 929	31,7	33,2

Source : Insee, Enquête Sine 2010

constituent 48 % de la population active. En France de province, la proportion de créatrices s'établit à 31,5 %.

La création se féminise lentement. Entre 2006 et 2010, la part des femmes a progressé faiblement (+ 1 point). Parmi les entreprises classiques, cette proportion a diminué, mais cette baisse est plus que compensée par leur présence croissante au sein de la création d'auto-entreprises.

Dans les entreprises classiques, alors que les hommes choisissent plus souvent de créer leur entreprise en tant que personne morale (62 %), le choix des créatrices est plus équilibré entre les statuts de personne morale et personne physique.

Les femmes choisissent plus fréquemment le statut d'auto-entrepreneur : près de sept créatrices sur dix, soit 6 points de plus que les hommes. Elles sont ainsi à l'origine d'un tiers des créations d'auto-entreprises, contre un quart des créations d'entreprises classiques (*figure 1*).

### Une préférence pour le tertiaire

Les femmes créent principalement dans le secteur des services, avec près de six créations sur dix, ce qui représente un différentiel avec les hommes de 16 points (*figure 2*). Cet écart est encore plus marqué dans la

création des entreprises sous le statut juridique de personne physique (+ 25 points). Pour les sociétés, le secteur des services est moins présent.

Une entreprise sur quatre est créée dans le domaine du commerce, part légèrement supérieure chez les femmes. Elles sont moins présentes dans la construction, secteur choisi par un créateur sur quatre.

Les femmes se tournent plus souvent que les hommes vers l'industrie, uniquement pour les auto-entreprises.

Dans les services, la création est concentrée dans quelques secteurs d'activité, à l'image de l'emploi salarié féminin. Les femmes créatrices d'entreprises classiques se dirigent le plus souvent vers les activités de santé et d'action sociale, en particulier d'infirmier et de sage-femme. Elles s'orientent souvent également vers les domaines des agences immobilières, de la coiffure, des soins de beauté et de diverses activités de conseil. Cette structure reflète, partiellement, celle de l'emploi salarié, où les femmes sont très présentes dans les secteurs des services à la personne et les activités liées à la santé ou l'hébergement social et médico-social.

De plus, une majorité des créatrices dans les services conserve leur activité précédemment exercée. Les compétences professionnelles acquises expliquent en partie ce constat, notamment dans le secteur de la santé.

Les créatrices d'auto-entreprises privilégient les services personnels, les soins de beauté ainsi que les activités de santé.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le commerce quel que soit le statut choisi. Le secteur de l'habillement est le plus représenté chez les créatrices d'entreprises classiques. Les auto-entrepreneuses exercent neuf fois sur dix leur activité en dehors d'un magasin. Ainsi, la vente à distance, par automate, sur éventaire et marché ou à domicile est privilégiée. Dans le commerce, le secteur d'activité est souvent différent de celui occupé précédemment.

### Des moyens investis moins importants pour les créatrices

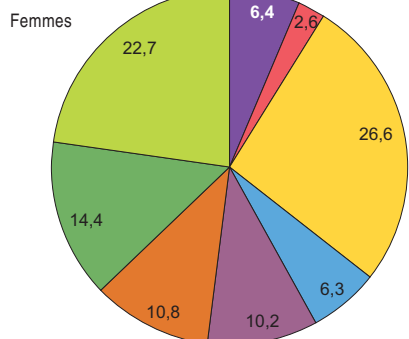
Les créatrices investissent des sommes moins importantes (*figure 3*) que les hommes. La plus grande partie des créatrices d'entreprises classiques engage moins de 8 000 euros à la création (45 %). Celles investissant peu (moins de 4 000 euros) sont particulièrement concentrées dans les activités de services, de manière moindre chez les créateurs.

Au sein des créations d'auto-entreprises, les moyens engagés sont légèrement plus élevés chez les femmes. Elles privilégient le statut de l'auto-entreprise plus souvent que les hommes, même lorsque le projet est relativement important. L'effet de substitution de la création de ce statut au détriment de l'entrepreneuriat classique apparaît plus élevé chez les femmes. Ainsi, un quart des créatrices d'auto-entreprises auraient fondé leur entreprise même sans l'existence de ce statut spécifique, ce qui est plus que chez les créateurs (près d'un sur cinq).

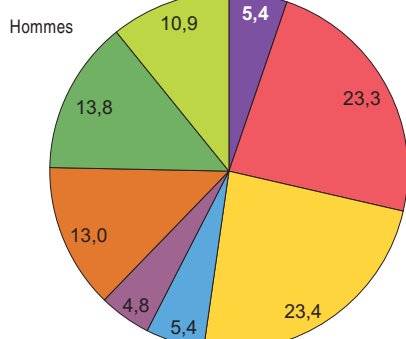
Lors de la création d'entreprise, les finances personnelles sont très sollicitées par l'ensemble des créateurs : plus de quatre sur dix utilisent uniquement ces ressources. Il n'y a pas de spécificité féminine en la matière. Plus les moyens de départ sont élevés, plus les créateurs font appel à des sources de financement extérieures. Parmi les créateurs classiques utilisant des moyens supérieurs à 8 000 euros, seul un sur quatre n'emploie que des ressources personnelles. Lorsqu'une source de financement externe est mobilisée, les entrepreneurs font appel à un emprunt bancaire. Il est souscrit au titre de l'entreprise, bien plus fréquemment qu'à titre personnel. L'obtention d'un financement est moins citée par les femmes dans les trois principales difficultés rencontrées lors de la création.

## 2 Activités des créatrices et créateurs d'entreprises dans le Centre-Val de Loire

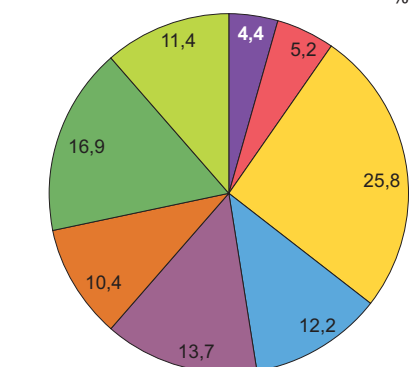
Secteurs d'activité des créatrices %



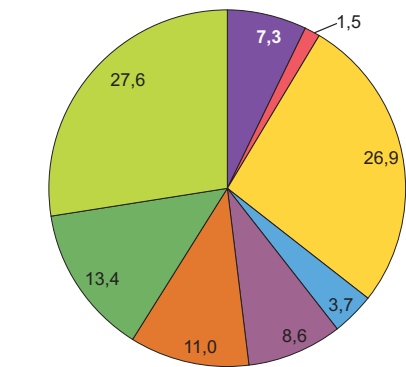
Secteurs d'activité des créateurs %



Secteurs d'activité des créatrices d'entreprises classiques %



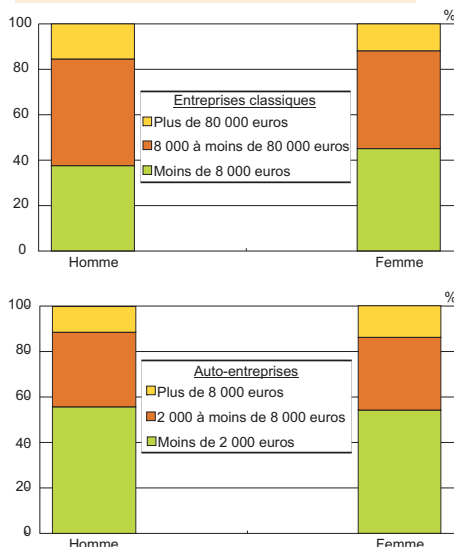
Secteurs d'activité des créatrices d'auto-entreprises %



- Industrie
- Construction
- Commerce de gros et de détail
- Transport, hébergement et restauration
- Services
- Enseignement, santé humaine et action sociale
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Autres services aux entreprises et immobilier
- Autres services à la personne

Source : Insee, Enquête Sine 2010

### 3 Moins de moyens de départ des créatrices dans le Centre-Val de Loire



Source : Insee, Enquête Sine 2010

Plus de la moitié des créateurs bénéficient d'au moins un dispositif d'aide financière. Mais près d'une création classique sur deux se fait sans aide et ce taux s'élève à plus de six sur dix parmi les auto-entreprises. Environ une entreprise sur trente est aidée par une collectivité locale. Du fait de l'orientation de ces aides, souvent en direction de l'artisanat, les femmes, peu présentes dans cette catégorie, en bénéficient un peu moins.

Quel que soit le type de création, l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) est la plus perçue, indépendamment du sexe du créateur (41 % pour les créations d'entreprises classiques et 91 % pour les auto-entreprises). Certains dispositifs financiers sont spécifiquement dédiés aux femmes, tel que le fonds de garantie à l'initiative des femmes qui vise à faciliter l'obtention d'un prêt bancaire pour couvrir

les besoins en fonds de roulement et en investissement.

### Un taux d'emploi plus faible parmi les créatrices

En relation avec un moindre taux d'activité féminin, les femmes sont plus souvent en dehors du marché du travail lors de la création (figure 4). Au sein de la population active, elles étaient plus souvent au chômage que les hommes, notamment pour les auto-entrepreneurs où l'écart atteint près de 10 points.

Cependant, une grande partie d'entre elles occupaient précédemment un emploi et ce davantage pour les créatrices d'entreprises classiques que pour les auto-entrepreneuses.

Les créatrices d'auto-entreprises sont généralement plus âgées que celles d'entreprises classiques. En effet, la classe des 40-50 ans est la plus représentée parmi les premières alors que ce sont les 30-40 ans pour les secondes.

Pour les deux sexes, les créateurs sont majoritairement issus du secteur privé : près de quatre salariées sur cinq parmi les créatrices d'entreprises classiques.

Celles auparavant fonctionnaires conservent dans huit cas sur dix une double activité quand elles créent une auto-entreprise, mais seulement quatre fois sur dix dans le cas d'une création classique.

Les personnes créant dans le commerce, l'hébergement et la restauration sont celles qui conservent le plus souvent une autre activité.

Par rapport aux créateurs, les créatrices d'entreprises classiques sont plus souvent et davantage diplômées. Elles sont 44 % à disposer d'un diplôme d'un niveau supérieur au baccalauréat, soit 11 points de plus que leurs homologues masculins.

### L'entourage proche davantage sollicité par les femmes

Trois créatrices sur quatre n'ont pas d'expérience de la création. Elles ont également peu suivi de formation particulière pour la réalisation de leur projet, notamment parmi les auto-entreprises : près de neuf sur dix n'en ont pas bénéficié contre six sur dix pour les autres. Lorsque ces dernières le font, c'est moins souvent de leur propre initiative : dans plus de 60 % des cas la formation était imposée ou requise.

Les créatrices déclarent, plus que les hommes, solliciter leur conjoint et leur entourage familial et personnel. Ces derniers montent plus souvent leur projet seuls ou se font aider par des professionnels ou des structures dédiées à la création d'entreprise. Seule une créatrice classique sur cinq construit son projet seule alors que c'est le cas de plus d'un tiers des créatrices d'auto-entreprises.

### Les formalités administratives, principale difficulté évoquée

Comme parmi les créateurs, et quel que soit le statut de l'entreprise, seule une créatrice sur cinq estime ne pas avoir eu de difficulté à la mise en place de son projet.

Dans tous les secteurs d'activité, les femmes et les hommes citent les formalités administratives comme principale difficulté rencontrée lors de la création d'une entreprise classique. Celle-ci est logiquement beaucoup moins mentionnée par les créateurs d'auto-entreprises. Ces derniers évoquent plutôt la difficulté d'établir des contacts avec la clientèle ou la fixation du prix des produits et services.

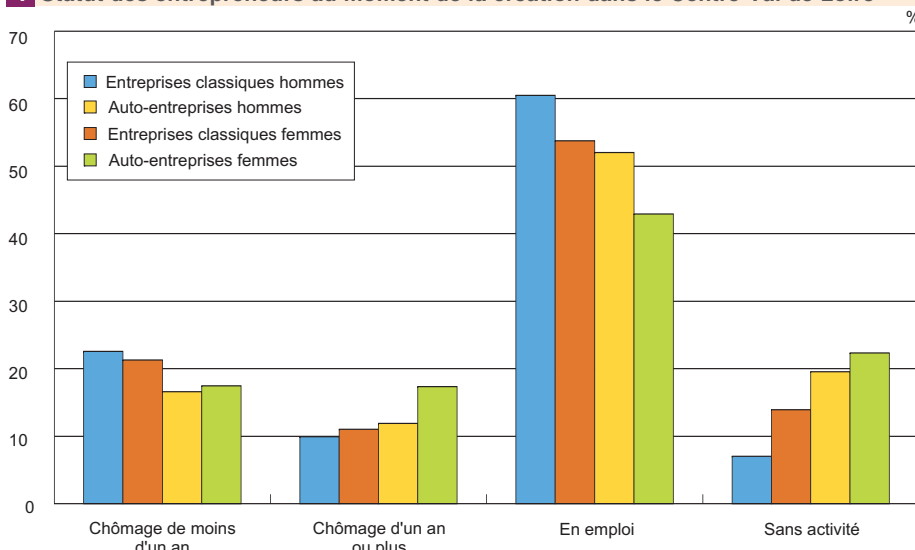
Le paiement simplifié des charges, ainsi qu'une gestion comptable allégée et une inscription facile et rapide, sont les avantages avancés par un grand nombre d'auto-entrepreneurs comme élément prépondérant dans le choix de ce statut.

Les principales sources de motivation de l'ensemble des créateurs d'entreprises classiques, aussi bien masculins que féminins, sont la volonté d'être indépendant, puis le goût d'entreprendre et le désir d'affronter de nouveaux défis. Assurer son propre emploi est la principale motivation à la création d'une auto-entreprise.

### Moins d'emplois à la création, mais une forte volonté de développement

Si 1 372 emplois ont été créés par des femmes dans les entreprises classiques au cours du premier semestre de l'année 2010, les créateurs en ont générés 4 624 (figure 5). Le nombre moyen d'emplois est plus faible dans les entreprises créées par des femmes que dans celles dont le dirigeant est un homme. La construction et l'industrie,

### 4 Statut des entrepreneurs au moment de la création dans le Centre-Val de Loire



Note de lecture : parmi les femmes créatrices d'entreprises classiques, 13,9 % étaient sans activité au moment de la création d'entreprise.

Source : Insee, Enquête Sine 2010

## Encadré partenaire

### La Région Centre-Val de Loire, en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin

Afin de lever les obstacles qui empêchent nombre de femmes de créer et de développer leur entreprise, le ministère des Droits des femmes a décidé la mise en œuvre d'un plan de développement de l'entrepreneuriat féminin dont les enjeux nécessitent la mise en synergie et l'implication de tous les acteurs du territoire régional.

C'est pourquoi, l'État, représenté par la DRDFE et la DIRECCTE Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire et la Caisse des dépôts et consignations ont noué un partenariat et ont élaboré un plan d'actions régional sur 2014 et 2015 en faveur du développement de l'entrepreneuriat des femmes.

Pour accompagner au mieux ce plan d'actions et suivre l'impact des mesures mises en œuvre, les trois cosignataires du plan d'actions ont souhaité disposer d'éléments statistiques et d'analyses sur la situation des femmes en matière de création d'entreprise.

Pour ce faire, la Région a noué un partenariat avec l'Insee et bénéficié de la collaboration et de l'expertise de la délégation régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité.

#### Région Centre-Val de Loire

secteurs peu féminisés, engendrent le plus d'emplois à la création, les services un peu moins. De plus, dans ce secteur, le nombre moyen d'emplois est plus faible chez les femmes.

Pour sept créatrices d'entreprises classiques sur dix, l'objectif est d'assurer leur propre emploi, part supérieure à celle des créateurs. Cette proportion n'est que d'une sur deux concernant les auto-entrepreneuses.

Environ quatre créatrices d'entreprises classiques sur dix envisagent à la création de développer fortement leur entreprise et une proportion équivalente de maintenir l'équilibre. Les créateurs partagent les mêmes volontés en termes d'avenir. L'objectif de redresser une situation plus difficile est un peu plus fréquemment cité chez les créateurs.

Le taux de pérennité à trois ans des entreprises créées par les femmes est inférieur à celui de celles créées par les hommes. L'expérience antérieure et l'importance du capital de départ concourent à une meilleure survie des entreprises. Or, les femmes créent plus souvent dans une nouvelle

activité et avec des moyens plus faibles. Cependant, aucun effet sectoriel n'explique ce plus faible taux de survie féminin : le secteur des services, majoritairement féminisé, présente un taux de survie plus élevé.

Après trois ans, le nombre d'emplois créés par les femmes est très proche de celui existant lors de la création, les augmentations dans les entreprises en croissance ayant compensé les pertes dans les entreprises non pérennes ou en difficulté.

### Une proportion de femmes créatrices plus élevée dans l'Eure-et-Loir

La part des femmes dans les créations d'entreprises classiques est forte dans l'Eure-et-Loir (28,7 %) et dans l'Indre (27,4 %), très légèrement supérieure au niveau régional dans le Cher et l'Indre-et-Loire. Elle n'atteint que 24,5 % dans le Loiret ainsi que 23,7 % dans le Loir-et-Cher. ■

## 5 Répartition des emplois créés par secteur d'activité dans le Centre-Val de Loire

	Femme			Homme		
	nombre de créateurs	nombre d'emplois	nombre moyen d'emplois	nombre de créateurs	nombre d'emplois	nombre moyen d'emplois
<b>Ensemble</b>	<b>854</b>	<b>1 372</b>	<b>1,6</b>	<b>2 418</b>	<b>4 624</b>	<b>1,9</b>
Services	447	650	1,5	816	1 436	1,8
Commerce	325	542	1,7	794	1 422	1,8
Construction	44	96	2,2	611	1 350	2,2
Industrie	38	84	2,2	197	416	2,1

Champ : entreprises classiques  
Source : Insee, Enquête Sine 2010

## Définitions

Une **personne morale** est un groupement doté de la personnalité juridique, dont la responsabilité principale incombe à l'entreprise et non au créateur. Les principales formes juridiques de la personne morale sont les sociétés anonymes (SA), les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les sociétés civiles immobilières (SCI), les groupements d'intérêt économique (GIE), les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL).

Les entreprises **personne physique** n'ont pas de personnalité juridique propre et il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur. L'entreprise « personne physique » regroupe les entreprises individuelles, dont les entreprises individuelles à responsabilité limitée (EIRL).

## Méthodologie

Le **dispositif Sine** vise à étudier une génération d'entreprises durant les cinq premières années de leur existence. Ces entreprises sont interrogées à leur création, puis trois et cinq ans plus tard. Cette étude exploite les résultats de la première interrogation des entreprises créées au premier semestre 2010, toujours actives fin septembre, et appartenant au secteur marchand non agricole. Ne sont pas analysées ici les reprises d'entreprises. L'enquête Sine interroge pour la première fois les créateurs d'**auto-entreprises**.

## Bibliographie

- En région Centre, les nouvelles entreprises auront créé plus de 9 000 emplois après cinq ans, *Insee Centre Info* n° 192, octobre 2013.
- En région Centre, 5 500 entreprises créées par des femmes en 2010, *Insee Centre Flash* n° 67, mars 2013.

Insee Centre  
131, rue du faubourg Bannier  
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication  
Jean-Michel Quéllec

Chef de projet  
Benoît Bourges

Rédacteur en chef  
Philippe Calatayud

ISSN 2416-9471  
© Insee 2015

